

Bureau Fédéral

Réunion du Vendredi 10 (présentiel) et Lundi 13 Avril 2026 (visio)

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président

Mmes Valérie ALLIO (en visio le vendredi), Brigitte DESBOIS (en visio le vendredi), Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Perrine LE LEUCH, Anne LUCIANI, Nathalie MOREAU, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Thierry BILICHTIN, Thierry DUDIT, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Invités : Mme Hélène HELOÏSE MENNUTI
MM. Philippe AUSSEUR, Pierre-Yves BICHON, Eric GROLLEAU, Mickaël LEBRETON (en visio) et Arnaud PETITBOULANGER

Excusés : MM. Christian AUGER (le lundi), Corentin CARNE (le vendredi)
Mme Carole FORCE (le lundi)

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Jackie BLANC-GONNET, Océane LAUNAY, Vanessa MATHIEU et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Sébastien DIOT, Pierre-Olivier CROIZAT, Pascal GOUDAIL et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	Annexe 01 – 2026-04-10 BF – Sujets à débats – DAJI
02	Annexe 02 – 2026-04-10 BF – Sujets à débats – Délégation Haut Niveau
03	Annexe 03 – 2026-04-10 BF – Sujets à débats – Délégation Clubs & Territoires
04	Annexe 04 – 2026-04-10 BF – Sujets à débats – Délégation Formation & Emploi
05	Annexe 05 – 2026-04-13 BF – Sujets à décisions – DAJI
06	Annexe 06 – 2026-04-13 BF – Sujets à décisions – Délégation Développement
07	Annexe 07 – 2026-04-13 BF – Sujets à décisions – Délégation Clubs & Territoires
08	Annexe 08 – 2026-04-13 BF – Informations – Délégation Compétitions
09	Annexe 09 – 2026-04-13 BF – Informations – DAJI
10	Annexe 10 – 2026-04-13 BF – Informations – Délégation Formation & Emploi
11	Annexe 11 – 2026-04-13 BF – Informations – Délégation Clubs & Territoires
12	Annexe 12 – 2026-04-13 BF – Informations – Direction Générale – Direction Technique Nationale
13	Annexe 13 – 2026-04-13 BF – Informations – Délégation Développement

1. Ouverture – Présidence

1.1. Ouverture

Jean-Pierre HUNCKLER salue les présents et excuse les absents.

Il dédie ce Bureau Fédéral à Mme Jacqueline PALIN et la remercie pour son excellent parcours ainsi que sa fidélité au monde du basket. Il remercie Christian AUGER d'avoir représenté la FFBB et le Conseil d'Honneur à ses obsèques.

Une pensée est envoyée à son mari Gérard PALIN.

Le Bureau est également informé du décès de M. MIMOUNI Réda, jeune licencié et salarié de la Ligue Régionale d'Occitanie, survenu ce mardi 07 avril 2026.

Frédérique PRUD'HOMME informe le Bureau Fédéral du décès du Président du club de Fos.

Des pensées sont envoyées pour ces deux personnes, ainsi qu'à leurs proches, dans ces moments difficiles.

1.2. Présidence

1.2.1. Point au national

Jean-Pierre HUNCKLER adresse ses félicitations à la JL Bourg pour sa qualification en finale de l'Eurocup Masculine et leur souhaite plein de succès.

Thierry BALESTRIERE représentera la FFBB lors du match retour à Bourg-en-Bresse le 28 avril 2026.

Le Président souhaite le meilleur à Basket Landes qui disputera les quarts de finale de l'Euroleague à Saragosse et salue la qualification de l'Equipe de France féminine pour disputer la Coupe du Monde à Berlin, en septembre prochain.

Il félicite le staff pour le travail fourni et les personnes de la FFBB, ayant participé à l'organisation du Tournoi de Qualification à Villeurbanne.

La finale de la Superleague Pro 3x3 a eu lieu à Paris le week-end dernier.

Il y avait du monde et une belle organisation. Jean-Pierre HUNCKLER félicite les équipes pour la bonne tenue de cet évènement.

Un rappel est effectué concernant la nécessité d'avoir les compétitions 3x3 inscrites dans le calendrier administratif FFBB.

Une nouvelle directrice générale a pris la tête de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et a demandé à recevoir Jean-Pierre HUNCKLER et Philippe AUSSEUR.

Un point à date est effectué sur la tournée dans les comités : 38 comités rencontrés à date, 28 programmés et 21 restant à programmer (dont 6 en cours de finalisation).

Les échanges avec les clubs et les comités sont très bons, cependant certains comités ne se sont pas manifestés pour fixer une date de réunion.

1.2.2. Point à l'international

La FFBB a accueilli le Bureau de FIBA-Europe, à Paris, le 27 mars dernier.

Le Président de la FIBA était présent. Ce fût une belle organisation.

1.2.3. Autres dossiers

1.2.3.1. Formation E-Learning Comment appréhender ses relations avec les collectivités territoriales ?

Christian AUGER présente les enjeux du projet de formation E-learning, enjeux qui sont d'accompagner les structures FFBB sur les relations avec leurs collectivités territoriales et de préparer les structures et notamment les clubs, à l'arrivée de nouveaux élus locaux sur leur territoire.

Le plan de déploiement est :

- Présentation au Bureau Fédéral du 10 avril 2026 et au Comité Directeur du 24 avril 2026
- Présentation lors des rendez-vous « Ligues et Comités » du 27 avril 2026
- Envoi d'une note à destination de la première cible (Ligues et Comités) :
 - ↳ Possibilité d'inscrire une personne par Comité et une personne par Ligue (sur inscription via formulaire)
- Communication via une actualité sur le site internet
- Communication auprès des journalistes « collectivités » / Réseaux CT (Collectivités Territoriales) partenaires pour valoriser ce travail.
- Ouverture de la formation à l'ensemble de nos clubs à compter de la saison 2026-2027 – Septembre 2026.

Le lien de ce projet est disponible via le lien ci-contre : <https://ffbb.teachup.com/spoc/6b7a86cf-a972-4d0b-aacd-bfed2ac4cc01>

1.2.3.2. Point LNB

Philippe AUSSEUR informe le Bureau Fédéral de deux nouveaux partenariats LNB :

- TRANSKAUTO – annoncé lors de la Leader's Cup
- XIAOMI – annoncé après la Leader's Cup

La requête FIBA concernant la campagne « Sport Celebrates Europe Day est la suivante :

« The objective is to make the symbols of the European Union visible in as many basketball matches as possible during and around the weekend of 9-10 May 2026 »

« L'objectif est de rendre les symboles de l'Union européenne visibles dans le plus grand nombre possible de matchs de basket-ball pendant et autour du week-end des 9-10 mai 2026 »

De fortes inquiétudes sont constatées sur le départ des jeunes joueurs en NCAA.

Cela révèle une fragilisation de la formation, la remise en cause des quotas de JFL (Joueurs Formés Localement) vs JNFL (Joueurs Non Formés Localement).

Seules la FFBB et la LNB seront impuissantes et auront besoin de la FIBA et de l'Europe.

Un groupe de travail/réflexion mené par Thomas LOTZ (ex General Manager d'ASA Gries), avec des General Managers et directeurs sportifs, a mené à des propositions pragmatiques.

Une présentation sera faite lors du Comité Directeur du 13 mai 2026.

L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) émet une recommandation contre le naming des sociétés de Paris sportifs (Whistel to Whistel Ban, etc...).

Post élections municipales, les projets d'arenas se précisent et se déclarent :

- Cholet,
- Denain,
- Strasbourg,
- Bordeaux,
- Marseille...

La NBA Europe et la Coupe du Monde 2031 sont d'excellentes promotions.

Concernant l'arbitrage, un 1^{er} bilan a été présenté par Pierre-Yves BICHON et Eddy VIATOR à Julien DESBOTTES et Aymeric JEANNEAU.

Les retours sont très bons. Une présentation est prévue lors du prochain Bureau de la Ligue Nationale de Basket.

Certaines demandes des clubs ont été réitérées, notamment lors du séminaire Haut Niveau des Techniciens/Haut Niveau des Officiels, pour des échanges entre des coachs et des arbitres.

6 clubs ont été auditionnés lors les préauditions de la Direction Nationale de la Commission de Contrôle de Gestion Paritaire (DNCCGP). Un seul de ces cas est préoccupant : Le Portel.

Concernant Monaco, la Luxury Tax a été versée et 120 000€ sont en cours de reversement aux 15 clubs de Betclic Elite.

La fin de saison sera prise en charge financièrement par la Société Nationale de Financement (SNF) de Monaco.

Un repreneur américain, poussé par la principauté, propose d'investir dans le club.

2. Sujets à débats

2.1. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

2.1.1. Les flux de licenciés

Propositions :

1. Pour la saison 2026/27 à Sécurisation des articles 410 et 411 des Règlements Généraux (RG)
Intégrer dans la définition de la mutation et du statut de joueur muté, **la notion de participation** (dans le précédent club/structure) **à des compétitions/championnats/tournois entraînant un classement ou un résultat officiel homologué**, organisée par :
 - ↳ Une fédération affiliée à la FIBA ;
 - ↳ Une ligue et/ou institution privée étrangère ;
 - ↳ Institution scolaire ou universitaire étrangère.
2. Pour les saisons suivantes (2027/28, ...)
Réflexion sur la nécessité ou non **d'adapter l'offre de pratique, les règles de qualification et celles de participation aux réalités du terrain** et aux nouvelles habitudes des pratiquants, pour :
 - ↳ Faciliter les flux des licenciés ;
 - ↳ Permettre un accès à la pratique moins contraignant ;
 - ↳ Eviter le contournement des règles par certains clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

2.1.2. Annulation de licence

Constats :

- Confusion entre retrait de qualification et annulation de licence (incidences différentes)
- Nombre important de demandes (au Bureau Fédéral) de dérogations d'annulation de licence

Voir **annexe 01**.

Validation du Bureau Fédéral qui demande que soit précisé la notion de victime de violences sexuelles dans l'article 432 modifié.

2.2. Délégation Haut Niveau

2.2.1. Observation des arbitres HN

Pierre-Yves BICHON explique ce qui a changé depuis 2025 :

- La mise en place d'un nouveau système de classement/notation qui récompense la performance régulière, la progression et pas uniquement une performance ponctuelle
- La mise en place d'un Groupe de Travail HNO/Syndicat National des Arbitres de Basket (SNAB) pour définir les critères de performance sur la base des « **5 C** » avec validation par le Comité Directeur LNB :
 - ↳ Contrôle,
 - ↳ Cohérence,
 - ↳ Calls,
 - ↳ Communication,
 - ↳ Couverture.

L'évolution de l'observation vers la notion de rôle et création de 3 groupes d'arbitres par niveau LNB (idem Espagne, Grèce, Allemagne) :

- ↳ Crew Chiefs (Premier arbitre) A1,
 - ↳ Arbitre référent A2,
 - ↳ Autres arbitres et arbitre en transition A3.
- La dissociation de la fonction de Commissaire et d'Observateur
 - 100 % des matchs observés en Betclac Elite en présentiel ou en vidéo. Idem Espagne, Grèce, Allemagne
 - 1 match sur 2 en Elite 2 (contre 1 sur 3 en N-1). En présentiel ou en vidéo
 - La mise en place d'un Comité d'Evaluation HN1 et HN2 (HNO + observateurs par niveau) pour le classement annuel
 - Validation par le Comité Directeur FFBB d'un Règlement des Officiels spécifique pour le Haut Niveau, intégrant les nouveaux modes de classement et les enjeux liés aux montées et aux descentes

Compte tenu des nouveaux enjeux financiers liés au projet d'amélioration de la performance de l'arbitrage et du nouveau statut de plusieurs arbitres HN, la montée en compétence des observateurs devient obligatoire, notamment en termes de crédibilité lors de la restitution de l'observation.

Une décision a été prise de resserrer les effectifs d'observateurs (de 21 à 18, avec 8 en Betclac Elite et 10 en Elite 2) et de les régénérer avec des mouvements inter groupes et le recrutement d'anciens arbitres de haut niveau.

Il est constaté que le nouveau rythme d'observations (minimum 40 par saison) nouvellement constaté par observateur renforce sa compétence.

La piste de techniciens disponibles a aussi été évoquée et creusée.

Elle reste toujours un sujet de discussion mais est fragilisée par la nécessité de voir la trentaine d'arbitres par niveau pour donner un avis équitable. C'est un sujet de discussion avec la Commission Haut Niveau des Techniciens.

La formation continue devient le véritable axe de progrès

La supervision des observateurs, en présentiel, contribue également à leur homogénéisation, à leur montée en compétence mais permet surtout au HNO d'allouer ses ressources d'observation au bon niveau.

La comparaison du nombre d'arbitres et d'observateurs et des indemnités des observateurs, en Europe, sont disponibles en **annexe 02**.

Actuellement, il est demandé aux observateurs :

- De participer au briefing d'avant match avec les 3 arbitres (nouveau depuis 2 saisons)
- Pendant le match, ils doivent prendre des notes et tagguer via Keemotion des clips de situations bien et mal arbitrées ou posant questions
- Restituer l'observation dans le vestiaire (ou par vidéo) avec la nouvelle méthode analytique (les 5 C sans notation)
- Administrer l'observation, au plus tard 72 heures après le match, avec un envoi aux arbitres, à l'encadrement des observateurs et au manager concerné
- Participer au stage arbitres de pré saison HN1 ou HN2
- Participer au stage Observateurs de la Leaders Cup (nouveau depuis 2 saisons)
- 6 Visio conférences entre observateurs et l'encadrement
- 6 Visio conférences avec les arbitres du groupe concerné
- QCM (questionnaires à choix multiples)
- Lire des feedbacks hebdomadaires envoyés par les managers HN1 et HN2 aux arbitres (nouveau depuis 2 saisons)
- Participer au Comité d'évaluation annuel avec le classement des arbitres par groupe de rôle puis ranking dans chaque groupe pour décision des montées et des descentes par le HNO (nouveau cette saison).

L'organisation cible des observations ainsi que l'impact financier sont également disponibles en **annexe 02**.

Validation du Bureau Fédéral pour un transfert vers la LNB.
--

2.2.2. Règles de participation en LBWL

Carole FORCE sollicite l'avis du Bureau Fédéral sur la possibilité d'avoir une joueuse supplémentaire en LBWL.

Un travail a été effectué en amont par LBWL et la Direction Technique Nationale.

Aujourd'hui, 5 clubs sur 12 (dont 2 en Euroligue) n'utilisent pas le maximum des joueuses étrangères auxquelles ils ont droit.

Jean-Pierre HUNCKLER demande l'ouverture d'un débat.

Philippe AUSSEUR souhaite la protection de nos formations.

Validation du Bureau Fédéral pour l'ouverture d'un groupe de travail.

2.3. Délégation Clubs & Territoires

2.3.1. Trajectoire primo licenciés

Thierry BILICHTIN indique qu'il y a peu de différences de trajectoires entre les femmes et les hommes.

La rupture intervient très tôt dans le parcours. 1 primo-licencié sur 2 ne renouvelle pas sa licence en N+1. 1 sur 3 seulement est encore licencié après 3 saisons. Il y a un effet d'âge très marqué.

Saison	Création	REN N+1	REN N+2	REN N+3	REN N+4
2020/2021	45857	51,80%	39,29%	32,37%	27,82%
2021/2022	105389	55,75%	41,22%	33,24%	0,00%
2022/2023	110407	54,85%	40,31%	0,00%	0,00%
2023/2024	95066	54,97%	0,00%	0,00%	0,00%
2024/2025	91653				

Saison	Création	REN N+1	REN N+2	REN N+3	REN N+4
2020/2021	24162	49,52%	37,33%	31,74%	27,89%
2021/2022	58153	53,10%	39,80%	33,05%	0,00%
2022/2023	59164	52,39%	38,87%	0,00%	59,16%
2023/2024	55555	51,76%	0,00%	0,00%	0,00%
2024/2025	55632				

Une différenciation dans les catégories d'âge est observée au-delà de 14 ans.

Il n'y a pas de réelle différence par genre, même si les licenciés masculins voient une érosion moins importante.

4 sur 5 des primo-licenciés ont arrêté la saison qui suit.

Hommes U17-U19	Créations	N+1	N+2	N+3	N+4
2020/2021	2097	36%	18%	14%	11%
2021-2022	4490	40%	21%	15%	
2022-2023	4476	39%	19%		
2023-2024	3411	41%			

Femmes U17-U19	Créations	N+1	N+2	N+3	N+4
2020/2021	475	29%	14%	11%	8%
2021-2022	998	33%	14%	10%	
2022-2023	1182	32%	13%		
2023-2024	1051	33%			

Un vrai travail de fidélisation apparaît nécessaire.

2.3.1.1 Outil prédictif des licences

Le modèle est basé sur les prévisions démographiques de l'INSEE associées au taux de pénétration du basketball, présenté en **annexe 03**.

Concernant l'effet Pass'Sport, Gérald NIVELON présente le tableau récapitulatif des licences au 1^{er} avril de la saison 2024-2025 :

Nombre de licences 2024-2025	Nombre de licences après le 1er avril 2025	Nombre de créations	Nombre de renouvellements
630 194	3 493	1 215	2 278
<i>Dont 421 173 jeunes Dont 190 789 U11 et moins</i>	<i>0.83% des licences jeunes 1.83% des licences U11 et moins</i>	<i>35% des licences gratuites</i>	<i>65% des licences gratuites</i>

83% des clubs demandeurs ont fait au moins une demande de renouvellement de licence, à compter du 1^{er} avril.

Un débat est lancé sur la gratuité des licences.

A date, le dispositif permet aux licences U11 et moins créées à compter du 1^{er} avril, de ne pas être facturées aux structures par la FFBB, sans distinguer s'il s'agit d'une nouvelle licence ou d'un renouvellement de licence.

Compte-tenu des analyses précédentes, le débat conclut à la nécessité de **facturer, dès à présent, les renouvellements de licences des U11 et moins à compter du 1^{er} avril. Seules les créations de licences de cette catégorie sont gratuites.**

2.3.1.2 Evolution des collaborations de clubs

Hélène HELOÏSE-MENNUTI présente le constat et les objectifs de la simplification des CTC.

Le constat étant :

- La dérive des CTC vers des collaborations à but uniquement sportif
- Les règlements trop lourds surtout pour le développement
- La règle des Etablissements Publics de Coopération Territoriale (EPCI) parfois restrictives
- Les engagements trop contraignants.

Les objectifs seraient :

- D'alléger les collaborations de développement
- De limiter les dérogations
- La transparence des gouvernances
- Le renforcement des obligations pour les collaborations sportives
- Une cohérence territoriale
- De faciliter le mouvement des licenciés au sein de la structure
- De supprimer les mutations dans la collaboration

Une présentation de cette simplification est disponible en **annexe 03**.

Les travaux à effectuer sont :

- D'adapter le dispositif afin de ne léser financièrement ni la FFBB, ni les Ligues Régionales, ni les Comités Départementaux
- De renommer les collaborations et de trouver un acronyme pour FBI
- De définir d'autres obligations pour les collaborations sportives
- De définir le mode de cohabitation des deux dispositifs
- De définir la valorisation des actions des collaborations de dynamique territoriale
- De définir la transition entre les deux dispositifs.

Les modifications réglementaires ci-dessous sont proposés au vote :

ALLEGEMENTS PROPOSES POUR APPLICATION EN 2026 2027	Articles des Règlements Généraux
Suppression de l'obligation d'engagements solidaires	333.2 / 343 / 344
Obligation pour les Comités Départementaux et Territoriaux de supprimer les licences AST en championnat départemental	341.3
Plus d'obligation du nombre de licenciés du club porteur en département ou région non qualificatif	341.2 et 341.3

Les 3 décisions sont validées par le Bureau Fédéral pour la saison 2026-2027.

2.4 Trésorerie

2.4.1 Dispositions financières

Thierry DUDIT et Pascal GOUDAIL présentent le tableau des dispositions financières.

La prise en compte des validations du Bureau Fédéral et des modifications à apporter donnera lieu à un tableau définitif qui sera diffusé auprès des ligues, comités et clubs dès sa validation au Comité Directeur du 24 avril 2026.

Les dispositions financières sont validées par le Bureau Fédéral.

2.5 Délégation Développement

2.5.1 Commission 3x3 Développement Territorial

2.5.1.1 Finales nationales Compétition de Clubs

Stéphane KROEMER rappelle que la compétition de 3x3 a été lancée en 2018-2019.

Elle est ouverte à tous les clubs pour les U13, U15, U18 et Séniors et se décline en 2 niveaux :

- **Series de département**, organisés par les comités,
- **Masters de région**, organisés par les ligues.

Il y a une évolution des « Stops ».

Un Stop est un tournoi organisé dans le cadre des Series de département.

Saison	CD	Stops	Equipes	Joueurs
24-25	59	1515	3312	10 000 à 13 000
25-26 (en cours)	69	1569	3495	10 500 à 14 000

Faut-il organiser des finales nationales ?

- Répondre à une demande forte des territoires et des équipes.
- Créer un intérêt plus grand et stimuler les équipes en quête d'un échelon national.
- Mise en lumière de la compétition et du travail des territoires grâce à un évènement d'envergure.
- Clore une compétition nationale par l'attribution d'un titre de Champion de France.

Comment ?

Appel à candidature selon cahier des charges de 1 site (96 équipes) à 4 sites (4 x 24 équipes).

Jean-Pierre HUNCKLER demande que ce projet fasse l'objet d'une estimation des coûts, avant de lancer tout déploiement

2.6 Délégation Formation & Emploi

2.6.1 Evolutions du #PacteTousEngagés

Arnaud PETITBOULANGER présente l'évolution du #PacteTousEngagés, disponible en **annexe 04**, dans laquelle sont détaillés :

- La formation et l'activité réelle,
- La valorisation et la reconnaissance,
- La réforme du mode de calcul,
- L'environnement et la fidélisation,
- La modernisation administrative.

Le Bureau Fédéral valide les dispositions présentées.

3 Délégations - Décisions

3.1 Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

3.1.1 Mesures conservatoires

- 6 mesures administratives conservatoires
- 1 recours gracieux

Le Bureau Fédéral valide l'ensemble des propositions faites par la Cellule Signalement.

3.1.2 Modifications réglementaires

Stéphanie PIOGER présente une problématique actuelle chez les clubs de LBWL et de la LF2, concernant le remplacement temporaire du statut du technicien.

Dans le cadre du remplacement temporaire (3 rencontres), le statut du technicien impose à ce que l'entraîneur « remplaçant » ait une Autorisation à Participer pour figurer sur une feuille de marque, ce qui implique notamment l'homologation d'un contrat de travail conforme à l'Accord Collectif du Basket Féminin.

Les clubs de LBWL & LF2 n'ont pas toujours au sein de leur effectif, des entraîneurs supplémentaires (au staff minimum exigé) titulaire d'une Autorisation à Participer (absence de contrat de travail conforme à l'Accord Collectif).

Les obligations de compositions des staffs :

- LBWL :
 - ↳ 1 entraîneur principal + 1 entraîneur assistant
- LF2 :
 - ↳ 1 entraîneur principal + 1 entraîneur assistant
- Si non-respect des obligations (staff minimum exigé) :
 - ↳ Pénalités financières
- Si inscription sur FDM (feuille de marques) d'un entraîneur sans Autorisation à Participer
 - ↳ Perte par pénalité de la rencontre

Proposition : LBWL & LF2 (+ opportunité d'étendre à la NM1 pour réglementation identique HNC (Haut Niveau des Clubs) ?)

- Nombre de rencontres du remplacement temporaire
 - ↳ Aujourd'hui, le statut du technicien = 3 rencontres (+ délai exceptionnel supplémentaire de 3 rencontres).
 - ↳ A modifier ? (À la discrétion de la CFT – Commission Fédérale des Techniciens).
- Si entraîneur principal absent :
 - ↳ Remplacé par entraîneur assistant (qui a déjà une Autorisation à Participer = accord collectif entraîneur assistant).
 - ↳ Entraîneur assistant remplacé par autre entraîneur du club (licencié).
 - Dérogation sur niveau de diplôme (comme c'est le cas aujourd'hui) ET obligation contrat de travail (bénévole ? dérogation sur l'accord collectif (ex. CDI) ? – à déterminer).
 - Sorte « d'Autorisation à Participer temporaire » délivrée par la Commission Haut Niveau des Clubs.
- Si entraîneur assistant absent :
 - ↳ Remplacé par autre entraîneur du club (licencié).
 - ↳ Dérogation sur niveau de diplôme ET obligation contrat de travail (bénévole ? dérogation sur l'accord collectif (ex. CDI) ? – à déterminer).
- Pour pallier les imprévus de dernière minute
 - ↳ Sur une rencontre (la 1^e des 3 du remplacement temporaire), le club peut déroger au staff minimum (ne pas inscrire sur la FDM le nombre exigé d'entraîneurs) et ne pas être pénalisé financièrement par la Commission fédérale des Techniciens.
 - ↳ Obligation d'avoir tout de même au moins un entraîneur autorisé à participer sur la feuille de marque.
 - ↳ Régularisation du remplacement temporaire auprès de la Commission fédérale des Techniciens et CHNC (Commission du Haut Niveau des Clubs) après la rencontre.

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.3 Conciliations

La conciliation CNOSF concernant le refus du renouvellement d'affiliation d'un club est en attente de réception de proposition.

Dans le cadre du recours engagé par l'AS Monaco, le conciliateur propose au club de s'en tenir à la décision contestée.

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.4 Transidentité

Stéphanie PIOGER présente la 2e étape des pistes de réflexion élaborées avec la COMED.

Un débat s'engage.

L'ensemble des préconisations du groupe de travail est validé.

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.5 Paris sportifs

3.1.5.1 Résultat croisement de fichiers de novembre – proposition d'actions

168 acteurs de la compétition ont été identifiés avec des retours positifs, un chiffre expliqué par le croisement de joueurs évoluant en Championnat de France et en Pré-nationale.

- 10 585 opérations de paris ont été enregistrées au total.
- Un seul acteur (profil joueur) totalise à lui seul 4 110 opérations.
- 21 clubs de niveau professionnel ou de haut niveau comptent au moins 3 parieurs dans leurs effectifs, un constat jugé préoccupant

Il est rappelé qu'il est interdit de communiquer à des tiers des informations non publiques obtenues par sa fonction ou sa position au sein d'une équipe.

Un travail de fond est engagé pour caractériser les profils de parieurs et prévenir les manipulations sportives, notamment dans les divisions inférieures.

Un courrier de rappel à l'ordre sans sanction immédiate pour le moment sera envoyé aux joueurs évoluant en Championnat de France (hors Haut-niveau) et en Pré-nationale.

Pour les acteurs listés dans le tableau de suivi, disponible en **annexe 05** (agents, officiels, correspondants intégrité, clubs haut niveau, clubs pro), des procédures sont ouvertes auprès de la Commission Fédérale de Discipline ainsi que de la Commission Juridique et Discipline des Règlements.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2 Délégation Compétitions

3.2.1 Commission 5x5

3.2.1.1 Championnat de France NFU15 Elite - Place rendue et réattribuée (Saison 2026-2027)

L'attribution de la place supplémentaire a été faite selon le même principe que l'attribution initiale, en se basant sur le quotient du nombre de licenciées de chaque Ligue Régionale, par rapport au nombre total de licenciées de la catégorie et du genre concerné.

La place supplémentaire a été attribuée en priorité à la Ligue Régionale qui n'avait pas atteint le plafond du nombre de places maximum autorisé par Ligue Régionale (6 en NFU15 Elite) et qui en avait fait la demande.

Pour rappel, la place supplémentaire n'est attribuée que pour la saison 2026-2027.

Cette place doit permettre à la Ligue Régionale de travailler avec les clubs de leur territoire afin de former au mieux les jeunes potentielles, en tenant compte du fait que cette place ne sera pas automatiquement reconduite pour la saison suivante.

Place rendue	Place réattribuée
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	NOUVELLE AQUITAINE

Un rappel du calendrier est effectué :

- Transmission des équipes souhaitant participer aux Championnats de France U15 et U18 Elite pour la saison 2026-2027 à la Direction Technique Nationale par les Directeurs Techniques Régionaux ou, le cas échéant, par ses représentants territoriaux, au plus tard le mardi 26 mai 2026 à midi, selon un classement établi.
 - ↳ En cas de dossiers équivalents à départager, la Direction Technique Nationale pourra demander des éléments complémentaires aux Directeurs Techniques Régionaux ou ses représentants territoriaux, et départagera finalement les équipes à égalité.

Afin de préparer en amont cette compétition fédérale, les équipes retenues peuvent être transmises à la Direction Technique Nationale dès leur validation.

- Validation des équipes transmises à la Direction Technique Nationale par la Commission Fédérale 5x5 lors du Bureau Fédéral de juin 2026.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2.3. Invitation spécifique N3

Dans le cadre des dossiers pour l'attribution d'une wild-card en Nationale Masculine 3 pour la saison 2026-2027, Alain SALMON sollicite l'accord exceptionnel du Bureau Fédéral pour que la Commission Fédérale 5x5 soit autorisée à examiner les candidatures de clubs dont l'équipe évoluerait à un niveau inférieur à la Pré-Nationale.

Il rappelle que le cahier des charges permet l'attribution jusqu'à 4 wild-cards prioritairement « *aux équipes Espoirs des clubs de 2e division masculine professionnelle reléguées en NM1* » et aux équipes « *dont l'intérêt justifie l'attribution* ».

Validation du Bureau Fédéral.

3.1 Délégation Développement

3.1.1 Commission Jeunesse

3.1.1.1 Evolutions règlementaires :

3.1.1.1.1 Délégué de club MiniBasket

Agnès FAUCHARD explique l'obligation d'avoir un délégué de club pour les rencontres officielles de MiniBasket.

Cette évolution règlementaire devra être ajoutée dans le règlement National MiniBasket.

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.1.1.2 Label Jeunesse

Les règlements de la FFBB pour la Jeunesse notent l'existence de différents labels pour une valorisation officielle des actions de clubs.

L'augmentation notable du nombre de demandes et de dossiers, montre la nécessité de définir les conditions d'obtention des labels EFMB 2 et 3 étoiles, de la valorisation 1 étoile UM, du label club formateur UM et du label club formateur Métropole.

Ces règles seront complétées par un cahier des charges.

Les règles proposées :

- Date butoir annoncée par note eFFBB
- Validation préalable du CD et/ou Ligue
- Club en nom propre
- A jour financièrement auprès de CD – LR et FFBB

	Labels EFMB 2 et 3 étoiles	Valorisation 1 étoile UM	Club Formateur UM	Club Formateur Métropole
Critères obligatoires	5 items définis = 30 points	2 items définis 25 points minimum à atteindre pour poursuivre la demande de label pour l'étape 1 et 30 points minimum pour l'étape 1 et 2 cumulée. Désignation obligatoire d'un Responsable pédagogique".	2 items définis 25 points minimum à atteindre pour poursuivre la demande de label pour l'étape 1 et 30 points minimum pour l'étape 1 et 2 cumulée. Désignation obligatoire d'un Responsable pédagogique".	2 items définis 25 points minimum à atteindre pour poursuivre la demande de label pour l'étape 1 et 30 points minimum pour l'étape 1 et 2 cumulée. Pas de cumul des points obtenus par les équipes masculines et féminines
Critères complémentaires	14 items définis : = 166 points	8 items définis	15 items définis	12 items définis
	Label 2 étoiles - Label 3 étoiles Nombre de points pour l'obtention des labels fixé par la Commission Fédérale Jeunesse	Label 1 étoile Nombre de points pour l'obtention des labels fixé par la Commission Fédérale Jeunesse	Label 2 étoiles - Label 3 étoiles Nombre de points pour l'obtention des labels fixé par la Commission Fédérale Jeunesse	Label 2 étoiles - Label 3 étoiles Nombre de points pour l'obtention des labels fixé par la Commission Fédérale Jeunesse

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.1.2 Labels EFMB 2 et 3 étoiles

Brigitte DESBOIS présente le tableau des propositions pour le label EFMB deux et trois étoiles pour trois saisons (2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028) pour les clubs cités en **annexe 06** sous réserve de l'absence de dettes du club vis-à-vis des instances fédérales au niveau départemental, régional ou national.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2 Délégation Haut Niveau

3.2.1 Modifications règlement officiels HN

Pierre-Yves BICHON précise la possibilité de retirer une désignation.

Actuellement, le HNO a le devoir de faire respecter les règles en vigueur tant dans le jeu que dans toute l'organisation administrative qui s'y rapporte.

En cas de manquement, le HNO se réserve le droit de ne plus désigner l'arbitre en cause et/ou de porter le dossier auprès du Secrétaire Général ou du Président de la Fédération, en sollicitant une saisine de la Commission de Discipline.

Modifications (en surligné bleu) :

En cas de manquement **dans l'application du règlement de jeu ou en cas de contre-performance impactant un match**, le HNO se réserve le droit de ne plus désigner l'arbitre **ou de lui retirer sans délai une ou plusieurs désignations**.

En cas de manquement **dans le respect de ses obligations**, le HNO se réserve le droit **de ne plus désigner l'arbitre en cause et/ou** de porter le dossier auprès du Secrétaire Général ou du Président de la Fédération en sollicitant une saisine de la Commission de Discipline.

Validation du Bureau Fédéral.

Changement d'un libellé d'appréciation pour la NM1 et LBWL concernant les matchs des compétitions FFBB (1^{ère} division masculine et 1^{ère} division féminine), les observations restituées après le match donnent lieu à des pistes d'amélioration et à l'une des 3 appréciations suivantes communiquées à l'arbitre :

- Incorrect Insuffisant
- Satisfaisant
- Performant

Validation du Bureau Fédéral.

Augmentation du nombre d'observations pour le HN4 et le HN3 en incluant la vidéo :

Actuellement pour le HN4 :

- Trois observations terrain minimum donnant lieu à une appréciation

Modification :

- **Quatre observations terrain et vidéo** minimum donnant lieu à une appréciation (dont trois observations terrain minimum)

Actuellement pour le HN3 :

- Six observations terrain minimum donnant lieu à une appréciation
- Si le résultat de six observations terrain minimum n'a pas été atteint par un arbitre indisponible en cours de saison, des observations vidéo pourront être utilisées pour classer cet arbitre.

Modification :

- **Au minimum cinq observations terrain et 2 observations vidéo** donnant lieu à une appréciation
- Si le résultat de **sept** observations minimum n'a pas été atteint par un arbitre indisponible en cours de saison, trois observations (terrain ou vidéo) au minimum serviront à classer cet arbitre.

Validation du Bureau Fédéral.

Actualisation du processus de recrutement des commissaires :

- Le recrutement des nouveaux commissaires se fera sous forme de concours, en fonction de critères géographiques. Les tests comporteront un contrôle des connaissances sous forme de QCM et un entretien de motivation.

Modification :

- Le recrutement des nouveaux commissaires se fera sous forme de concours, en fonction des critères besoins géographiques **liés aux compétitions et de l'étude des CV et lettre de motivation des candidats. Les tests comporteront un contrôle des connaissances sous forme de QCM, et un entretien de motivation.**

Validation du Bureau Fédéral.

Possibilité pour un observateur de partager avec les arbitres, une observation par visioconférence.

Actuellement :

Communiquer des pistes d'amélioration à chaque arbitre :

- Lors d'une observation en présentiel : oralement puis confirmation par écrit
- Lors d'une observation vidéo : par écrit

Modification :

Communiquer des pistes d'amélioration à chaque arbitre :

- Lors d'une observation en présentiel : oralement puis confirmation par écrit
- Lors d'une observation vidéo : par écrit **ou par visioconférence.**

Validation du Bureau Fédéral.

3.3 Secrétaire Général

3.3.1 Modification compositions

3.3.1.1 Commission fédérale Equipements

Proposition d'ajouter Bruno DUBUC :

Validation du Bureau Fédéral.

3.3.1.2 Commission médicale

Proposition d'ajouter Benjamin BERGONNIER :

Validation du Bureau Fédéral.

3.4 Délégation Clubs & Territoires

3.4.1 Commission Clubs

3.4.1.1 Demandes d'affiliation

Gérald NIVELON présente 5 demandes d'affiliation, disponibles en **annexe 07**.

- Association AA :

Validation des projets des associations et des demandes d'affiliation par le Bureau Fédéral.

- PARISIAN PREP

Le Bureau Fédéral valide le projet de l'association et refuse la demande d'affiliation, les statuts de l'association ne garantissant pas un fonctionnement démocratique satisfaisant.

- UNION BIRDS

Le Bureau Fédéral valide le projet de l'association et refuse la demande d'affiliation, les statuts de l'association ne garantissant pas un fonctionnement démocratique satisfaisant.

- LOISIR BASKETBALL

Le Bureau Fédéral valide la demande de report d'instruction du dossier à la séance de mai.

- BASKET 3x3 NIMES

Validation par le Bureau Fédéral du projet de l'association et de la demande d'affiliation, sous convention, afin de veiller au respect des engagements.

Lors du Bureau Fédéral du 12 décembre 2025, il a été décidé d'exclure du renouvellement dématérialisé les associations comptant deux licenciés ou moins, avec un arrêt des licences au 31 mars. Cette mesure concerne **64 associations**.

Lors de la campagne de renouvellement d'affiliation 2025-2026, les associations présentant des dettes ont été sorties de la procédure de renouvellement d'affiliation dématérialisée, sur la période du 1er juin au 30 juin.

Proposition :

Valider la reconduction du principe de sortie du renouvellement d'affiliation par voie dématérialisée des associations en situation de dettes dans le cadre de la campagne 2026-2027, avec une date d'arrêt de l'édition fixée au 31 mars.

A date, **81 clubs** sont déclarés en dettes sur FBI et **170 clubs** le sont auprès de la FFBB.

Validation du Bureau Fédéral.

La création de CTC ALLIANCE JAR / CSLB est **validée par le Bureau Fédéral**, pour une durée de 1 an.

Le renouvellement et la fin de CTC pour les clubs mentionnés en **annexe 07**, ont également été **validés par le Bureau Fédéral**.

3.4.2 Commission Outre-Mer & Corse

3.4.2.1 Finale à 6 NF3 : Qualification de l'AS AORAI

L'équipe du Club AS AORAI (Polynésie Française) remporte la finalité de la zone Pacifique.

Le 4 mars 2026, la Commission Fédérale 5x5 a informé le club que son équipe ne pourra pas participer à la Finale à 6 de Nationale Féminine 3 pour la saison 2025-2026.

L'association sportive n'a pas déposé de dossier de label club ultra-marin (valorisation 1 étoile régionale MiniBasket Ultra Marin), ni de dossier de label Ecole Française de MiniBasket pour la saison 2025-2026.

L'équipe ne satisfait pas aux obligations sportives prévues à l'article 6 du Règlement Sportif Particulier de la Nationale Féminine 3 ainsi qu'à l'article 1.2 des Règlements Sportifs Généraux.

Le 19 mars 2026, le président de la Fédération Tahitienne de Basketball a demandé le ré-examen de la décision de la FFBB concernant la non-qualification du club AS AORAI à la Finale à 6 de Nationale Féminine 3.

Refus du Bureau Fédéral.

3.4.3 Commission Territoires

3.4.3.1 Challenge de l'initiative territoriale

Thierry BILICHTIN présente une proposition concernant le Challenge de l'initiative territoriale :

	Proposition (BF de mars)	Proposition si amendement
CD65 : Promouvoir le respect, la citoyenneté et la responsabilité partagée	4000€	4000€
CD49 : Renforcer l'empowerment des jeunes filles de 12 à 16 ans	2000€	4000€
CD95 : Second souffle – former aux gestes de premiers secours	4000€	4000€
CD13 : Championnat U13 Hybride 5x3	2000€	2000€
CD83 : Projet d'accompagnement des dirigeant(e)s des clubs de basket varois	2000€	2000€
CD85 : Parcours Dirigeants 360° – Accompagner, structurer et sécuriser les clubs	2000€	2000€
CD34 : Summer tour – promotion et visibilité du basket localement	-	-
CD35 : Pré-formations fédérales pour les 14-17 ans	-	-
CD38 : Sessions de formation "junior ref"- cible les 11 à 14 ans	-	-
TOTAL	16000€	18000€

Validation du Bureau Fédéral.

3.4.4 Commission PSF

3.4.4.1 Validation note de cadrage PSF

Le lancement du dépôt des dossiers a débuté le mardi 7 avril et se clôturera le mercredi 6 mai 2026 (23h59).

Concernant la régionalisation, il y a eu 5 retours de Ligues régionales (Bretagne, Grand Est, Île-de-France, Normandie et Sud) qui ont proposé des initiatives régionales qui vont venir s'ajouter aux objectifs nationaux.

La liste des experts a été réceptionnée afin de pouvoir étudier les dossiers.

Une visioconférence est programmée pour l'ensemble des experts, le mercredi 15 avril à 19h00.

Thierry BILICHTIN propose au vote la note de cadrage PSF à diffuser aux clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

3.4.5 Commission Equipements
3.4.5.1 Modifications réglementaires

Stéphane KROEMER indique que ce travail a fait apparaître deux nouveaux points :

1^{er} point :

Pour qu'une procédure de classement fédéral soit recevable, la Commission Equipements exige depuis de nombreuses années la transmission d'un Procès-verbal de Sécurité faisant suite à la dernière visite du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Cependant, les Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 5 ne sont pas soumis à des visites périodiques et ne disposent donc parfois d'aucun PV Sécurité, ce qui rend la procédure incomplète dans ces situations.

Proposition 1	Règlement actuel	Evolution proposée
Formaliser dans le règlement la demande d'attestation d'ouverture à la pratique compétitive pour les ERP de catégorie 5.	Exigence non formalisée dans le règlement, mais demandée systématiquement par les CDE et la CFE depuis des années.	Exiger du propriétaire une attestation d'ouverture au public et à la pratique compétitive pour les ERP non soumis à visite.

Validation du Bureau Fédéral.

2^{ème} point :

La Commission Equipements peut refuser de classer un équipement lorsqu'une exigence réglementaire n'est pas satisfaite.

Les motifs sont connus des Commissions Départementales Equipements mais n'ont jamais fait l'objet d'une validation explicite en Bureau Fédéral, et ne sont pas correctement intégrés dans le règlement.

Proposition 2	Règlement actuel	Evolution proposée
Formaliser dans le règlement les motifs de refus d'un classement fédéral, et l'impact sur les désignations compétitives.	Motifs de refus non formalisés dans le règlement. <ul style="list-style-type: none">➤ Seuls les motifs de suspension sont évoqués.➤ Aucune mention explicite du lien et de l'impact éventuel sur les désignations compétitives.	Le règlement préciserait désormais que le classement fédéral peut être refusé – et la salle rendue non désignable pour les compétitions – dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none">➤ Non-respect d'une condition obligatoire liée au niveau demandé.➤ Saisie incomplète, erronée ou inexploitable dans FBI.➤ Absence ou non-conformité des documents de sécurité. Et qu'en cas de risque avéré pour la sécurité, la décision peut avoir un effet immédiat. <i>Les modalités de recours demeurent celles prévues dans les RG : article 924.3.</i>

Validation du Bureau Fédéral.

3.4.6 Commission RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)
3.4.6.1 Validation label 1 étoile et Collecte ballons écologic

Nathalie MOREAU propose au vote les 84 dossiers validés par la Commission RSO pour le label 1 étoile, sur les 230 dossiers reçus (disponibles en **annexe 07**).

Validation du Bureau Fédéral.
Thierry BALESTRIERE et Brigitte DESBOIS n'ont pas participé au vote.

Le ministère chargé des Sports a salué la mobilisation du réseau et les actions de collectes ci-dessous :

- Relancer la campagne de collecte pour la saison 2026/2027
- Cibler les ballons uniquement dans la collecte
- Outil développé par Ecologic pour mieux estimer les matériels à collecter dans les clubs et réaliser un comptage de ce qui est donné.

Concernant le challenge de collecte, il est proposé de travailler sur un challenge national afin d'encourager la participation des clubs à la collecte ASL.

Lors de l'Assemblée Générale de la FFBB, lancer l'opération « 1 ballon, 1 dirigeant ».

Chaque dirigeant devra apporter un ballon usagé qui sera collecté dans un conteneur.

Jean-Pierre HUNCKLER précise que pour cette collecte, une autorisation devra être demandée auprès du site prévu pour l'Assemblée Générale 2026.

Un plan de communication multicanal a été défini pour toucher l'ensemble de l'écosystème.

- L'identification des structures intéressées (AMI) sera effectuée entre mai et juin 2026
- Le déploiement des lieux de collecte sera, quant à lui, effectué entre septembre et octobre 2026.

Validation du Bureau Fédéral.

3.5 Délégation Formation & Emploi

3.5.1 Commission Emploi

3.5.1.1 Plate-forme fédérale de l'emploi

De nombreux clubs et structures déconcentrés sollicitent la Commission Emploi (CFE) pour diffuser leurs offres d'emploi.

Dans le cadre du CFA de la FFBB, plusieurs structures se tournent vers la CFE pour la mise en relation de profils et la diffusion d'offres.

Dans le cadre de l'observatoire de l'emploi et du suivi des diplômés, ce sont plus de 2 300 personnes différentes identifiés, dont certaines qui se retrouvent sans emploi ou qui ont des volontés d'évoluer dans leurs carrières respectives.

Au vu de tous ces éléments et de la réflexion déjà entamée depuis 2023, la CFE a travaillé à apporter une solution adaptée en proposant la création d'une plateforme fédérale de l'emploi, pour les clubs, structures déconcentrés et les personnes en recherche.

Son fonctionnement :



En termes de temporalité, depuis le mois de février, la CFE commence à recevoir de plus en plus d'offres et de CV par mail. Le calendrier visé par le Service Emploi se présente comme suit :



Validation du Bureau Fédéral.

3.5.2 Commission des Officiels

3.5.2.1 Réforme de la formation continue des arbitres de Championnat de France

Arnaud PETITBOULANGER présente une réforme de la formation continue des arbitres de Championnat de France (à partir du mois d'août 2026). Cette réforme se déroulera comme suit :

- **En début de saison :**
 - ↳ Une visio de 2h30

- ↳ Suivie d'une journée présentielle de formation par ZONE de 10h à 19h, le dernier WE d'août : même volume de formation qu'auparavant. (Encadrement CFO – Financement CFO)
- ↳ Test physique obligatoire. Rattrapage début octobre comme tous les ans
- **Mi-octobre** : Visio de formation obligatoire 2h30
- **Mi-janvier** (sur le WE réservé Coupe de France) :
 - ↳ Stage de mi saison d'une journée en présentiel par LIGUE de 10h à 19h. (Encadrement CFO – Financement CFO)
 - ↳ Tests Physiques obligatoires
- **Début mars** : Visio de formation obligatoire 2h30
- **Début avril** : Visio de formation, obligatoire uniquement pour les arbitres qualifiés pour faire les play-offs.

Validation du Bureau Fédéral.

3.5.2.2 Formation des nouveaux arbitres nationaux

L'examen d'Arbitre National et du niveau « stagiaire national » est supprimé.

L'accession des meilleurs fédéraux au niveau national sera directe, à la suite de la réunion de classement CFO.

Arnaud PETITBOULANGER soumet au vote du Bureau Fédéral, la création d'un Accompagnement Formation pour les nouveaux arbitres du niveau :

- Accessible à tous les arbitres promus
- Le contenu de la formation est maintenu et reprend les basiques de l'ancien examen, à savoir :
 - ↳ Un stage de 3 jours
 - ↳ Le debrief vidéo d'une rencontre Espoirs par un cadre CFO
 - ↳ Un atelier en visio : code de jeu, gestion des acteurs, démonstration commentée.

Validation du Bureau Fédéral.

4 Délégations – Informations

4.1 Délégation Compétitions

4.1.1 Informations générales

Les informations générales du Pôle Compétitions se trouvent en **annexe 08**.

Vous y trouverez les sujets suivants :

- Commission 3x3
 - ↳ Finale Coupe de France Entreprise 2026
 - ↳ Superleague Pro 2026
 - ↳ Superleague Open 2026
 - ↳ Juniorleague 2026
- Calendrier 2027
 - ↳ Superleague Pro
 - ↳ Superleague Open
 - ↳ Juniorleague
 - ↳ Coupe de France Entreprise
- Commission 5x5
 - ↳ Sondages NF1 et NF2 (Saison 2025-2026) - Accession sportive
- Mission e-Basket
 - ↳ e-Basket - Champions d'Europe - eFIBA Saison 4

4.2 Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

4.2.1 Informations générales

Les informations générales de la DAJI se trouvent en **annexe 09**.

Vous y trouverez les sujets suivants :

- RGPD – Conservation des coordonnées des licenciés et représentants légaux des mineurs
- Formation des agents sportifs
 - ↳ Procédure disciplinaire de la Commission des Agents Sportifs (CAS)
 - ↳ Proposition de modification règlementaire – CAS
 - ↳ Sujets d'actualité - CAS
- Paris sportifs : poursuite de la mise en œuvre du plan d'action
 - ↳ Plan d'actions – paris sportifs
- Journées de formation des agents sportifs
- Réunion des Commissions Régionales et de la Commission Fédérale de Discipline le 21 mars 2026

4.3 Délégation Formation & Emploi

4.3.1 Informations générales

La réunion de la Commission Fédérale des Dirigeants et Adhérents a eu lieu les 10 et 11 avril dernier.

Une visio thématique des services civiques, à destination des volontaires et des tuteurs, aura lieu le 14 avril 2026 et aura pour thème : le Vivre Ensemble (VxE).

Le webinaire emploi n°4 a rassemblé plus de 100 participants, le 18 mars 2026.

Le webinaire emploi du 16 avril 2026 aura pour thème : l'apprentissage.

Les CF Emploi, Dirigeants et Adhérents et des Officiels présentent leurs informations, visibles en **annexe 10**.

4.4 Délégation Clubs & Territoires

4.4.1 Informations générales

Les informations générales du Pôle Clubs et Territoires se trouvent en **annexe 11**.

Vous y trouverez les sujets suivants :

- Infos Territoires
 - ↳ Comité de la Creuse
- Clubs
 - ↳ Questionnaire e-affiliation
- Responsabilité Sociétale
 - ↳ Plan de féminisation
 - ↳ Baromètre de la mixité
- Programme Erasmus+
- Synthèse de l'étude de l'Université EIFFEL PARIS et du Master EGAL'APS sur les raisons de la pratique féminine et les causes de l'arrêt
- Bilan des ateliers sur la féminisation aux Journées de la Responsabilité Sociétale 2026

4.5 Direction Générale / Direction Technique

4.5.1 Informations générales

Le programme prévisionnel des stages et compétitions des équipes nationales, saison 2025/2026 est disponible en **annexe 12**.

4.6 Délégation Développement

4.6.1 Informations générales

Les informations générales du Pôle Développement se trouvent en **annexe 13**.

Vous y trouverez les sujets suivants :

- Commission Jeunesse
 - ↳ Finale nationale Challenge Benjamin(e) 2026
 - ↳ Forum National MiniBasket
 - ↳ OBE

- ↳ H4S Hoops for Schools
- Commission 3x3 Développement
 - ↳ Bilan au sein de comités
 - ↳ Accompagnement et plateforme
 - ↳ Journée Nationale 3x3
 - ↳ Homologations
- Commission VxE
 - ↳ Basket Bien Être
 - ↳ Divers
 - ↳ Labels VxE

5 Questions diverses

Alain CONTENSOUX :

Présentation de Claire DENDARY qui succèdera à Pierre-Olivier CROIZAT à la direction du Pôle Formation & Emploi à partir du 1er juillet prochain.
Le Bureau Fédéral lui adresse ses félicitations.

Nathalie MOREAU :

L'arbitrage de l'Agence nationale des services civiques vient de valider 650 missions.
C'est une très bonne surprise.

1^{ère} Fédération à avoir un agrément collectif, nous participons au comité stratégique national également et sommes la seule fédération à y participer.

Pour rappel, l'an dernier, nous avons 350 missions.

Stéphane KROEMER :

Dans la partie information DAJI se trouve une annexe qui concerne une proposition de modification réglementaire proposée par la Commission des Agents.

Les textes prévoient que les modifications réglementaires qui relèvent de la Commission des Agents soit traité par le Comité Directeur.

Vous y trouverez l'ensemble des 48 dossiers disciplinaires ouverts en début d'année à l'encontre des agences sportives, des clubs et des joueurs.

Gérald NIVELON :

En rapport avec le sujet des services civiques évoqué par Nathalie MOREAU, il a été demandé que les clubs ultramarins, sur lesquels il y a des fortes actions en direction de l'insertion de la jeunesse, puissent éventuellement bénéficier de missions de service civique via les CROS (Comités Régionaux Olympiques et Sportifs) et les structures locales et non pas uniquement via l'Agence.

Compte sur le lobbying de notre Fédération pour obtenir cela pour nos ultramarins, si cela est nécessaire.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le vendredi 22 mai 2026.